



Déclaration d'ONG

Mai 2020

Le pacte vert pour l'Europe doit appuyer les pays partenaires dans leur sortie de la crise du COVID-19

La présente déclaration commune sur la crise causée par la pandémie de COVID-19 accompagne une série de recommandations signées par 14 ONG en février 2020, intitulée « *Un pacte vert pour l'Europe au service des partenariats internationaux* »¹.

En tant qu'ONG œuvrant dans les domaines du climat, de l'environnement, de la justice sociale et du développement durable, nous sommes solidaires avec les communautés locales, les populations vulnérables et ceux en première ligne dans la lutte contre la pandémie dans les pays partenaires.

La **solidarité**, la **transparence**, l'**inclusivité** et l'**équité** doivent guider la réponse de l'UE à chaque étape.

À court terme, la priorité avec les pays partenaires doit être de faire face à la crise sanitaire, de pallier les effets humanitaires et socioéconomiques immédiats sur les moyens de subsistance et de veiller au respect du droit à l'alimentation. L'UE devrait débloquer le plus de financements d'urgence et concessionnels possible sans que ces fonds ne viennent exacerber les faiblesses existantes liées à la dette, sous la forme d'un appui budgétaire et de transferts directs en renfort des plans nationaux d'intervention, de mesures de soutien visant à atténuer les pressions sur les liquidités, et d'allègement de la dette.

À moyen et long terme, une crise économique dans les pays du Sud pourrait plonger des centaines de millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté. L'UE devrait veiller à ce que l'appui à la reprise dans les pays partenaires soit assorti d'**objectifs relatifs au climat et à la biodiversité** s'inscrivant dans les **objectifs de développement durable**, à ce qu'il contribue à la lutte contre les inégalités sociales, améliore l'accès aux ressources naturelles et soutienne les services publics. Nous exhortons l'UE à adopter les principes suivants pour des plans de relance respectueux de l'environnement, équitables et résilients dans les pays partenaires :

Harmonisation avec le pacte vert pour l'Europe, l'accord de Paris, les objectifs en matière de biodiversité et les initiatives visant à élargir la protection de l'environnement

Les faiblesses systémiques mises au jour par le virus sont aggravées par des problèmes climatiques et environnementaux, tels que la pollution, la conversion des écosystèmes (en particulier la déforestation), le trafic d'espèces sauvages, ainsi que l'utilisation non durable des terres et des ressources naturelles. Ces activités augmentent le risque de voir éclater plus souvent des crises mondiales, notamment d'autres pandémies. Les plans de relance doivent dès lors permettre de développer l'adaptation, la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux risques, tout en s'attaquant aux facteurs favorisant les dommages causés à la nature et le changement climatique. Ces plans doivent en outre aider les pays à relever le niveau d'ambition de leurs contributions déterminées au niveau national au titre de l'accord de Paris sur le climat. Ils devraient consolider les synergies entre les efforts déployés pour améliorer la situation sanitaire et ceux visant à renforcer la sécurité alimentaire, la protection de la nature, la restauration fondée sur les droits, ainsi que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets (agroécologie, projets de communauté forestière, gestion durable et inclusive des ressources naturelles, préservation et restauration des zones humides, accès décentralisé aux énergies renouvelables, entre autres). Les plans de relance ne doivent pas soutenir des pollueurs ou des activités nuisibles à l'environnement, telles que la production de combustibles

fossiles, la surpêche et l'élevage non durable, l'agro-industrie, ou encore la production et les importations de produits contribuant à la déforestation, à la perte de biodiversité ou à l'accaparement des terres et de l'eau. Afin de faire respecter le principe de non-malfaisance, l'UE devrait passer au crible les incidences environnementales et climatiques des plans de relance (en tenant compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation) et procéder à des évaluations de ces plans du point de vue du respect des droits.

Fournir des solutions financières durables

En parallèle à des plans de relance nationaux ambitieux, la solidarité et l'aide internationales doivent faire partie intégrante de la réponse à cette crise d'envergure mondiale. L'UE et ses États membres devraient atteindre et s'employer à dépasser leurs engagements en matière d'aide au développement à l'étranger, fixés à 0,7 % du produit national brut (PNB). Ils devraient également proposer des financements à long terme pour la biodiversité, créer de nouveaux financements climatiques consacrés à l'atténuation, à l'adaptation et aux pertes et préjudices, et accroître les financements existants en la matière, en équilibrant les financements alloués à l'atténuation et à l'adaptation. Les pays fortement endettés et les moins avancés devraient bénéficier d'un appui sous la forme de subventions. Tous les prêts accordés par la Banque européenne d'investissement pour le redressement économique devraient être concessionnels, et ses opérations doivent s'accompagner d'une solide diligence raisonnable pour ce qui est de la redevabilité et du respect des droits de l'homme.

¹ <http://www.caneurope.org/docman/climate-finance-development/3584-making-the-egd-work-for-international-partnerships/file>



Les financements mixtes devraient être utilisés avec prudence et en premier lieu pour aider les micro, petites et moyennes entreprises et les autres petits acteurs locaux, qui joueront un rôle crucial dans la reconstruction et le redressement de l'économie. L'ensemble des aides financières devraient être soumises aux plus solides normes et politiques sociales, environnementales, climatiques et en matière de respect des droits de l'homme.

Promouvoir l'égalité des sexes

Les inégalités entre les sexes ainsi que les inégalités liées à l'âge, à la situation socioéconomique, à la race et aux capacités, entre autres, accentuent la vulnérabilité des individus face aux crises sanitaires et climatiques. Les femmes sont en première ligne dans la lutte contre la pandémie, car elles constituent la majorité des professionnels de santé à travers le monde et elles assument un rôle de soignante au sein des familles. L'UE devrait appliquer une approche tenant compte des questions de genre, redoubler d'efforts pour réduire les inégalités sous-jacentes, apporter un soutien aux femmes et aux populations marginalisées et leur donner les moyens de lutter contre les changements climatiques et de protéger l'environnement. Il s'agit là d'un élément crucial pour la mise en place d'une résilience à long terme face aux chocs et aux crises.

Défendre l'espace dévolu à la société civile et lui donner des moyens d'action

Autant que possible, les mesures de confinement ne devraient pas entraîner une diminution de la participation et de la consultation de la société civile. Les nouvelles solutions numériques sont nombreuses pour encourager une contribution diverse de la société civile, et des efforts particuliers doivent être déployés pour les populations difficiles à atteindre. Cet élément est indispensable pour la pré-programmation et la programmation de la coopération et de l'aide au développement de l'UE pour la période 2021-2027. À plus long terme, les restrictions imposées dans l'urgence pourraient avoir des répercussions profondes sur l'espace dévolu à la société civile ; les plans de relance devraient donc préserver le financement de la société civile et son soutien, afin de permettre à ces organisations d'affermir les droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit, la lutte contre la corruption et la protection de l'environnement.

Promouvoir et consolider les droits de l'homme

Il peut être décidé dans l'urgence d'adopter des réponses législatives et de recourir à des pouvoirs exceptionnels en réaction à la pandémie de COVID-19, mais ces mesures peuvent avoir des répercussions à long terme. Les réponses apportées dans l'urgence et les plans de relance à plus long terme doivent pleinement respecter l'état de droit, la démocratie et les droits de l'homme, avec une attention particulière pour les droits des populations vulnérables sur les terres et les ressources naturelles. Les plans de relance doivent respecter le principe de non-malfaisance et ne pas porter atteinte aux droits fondamentaux des personnes, des populations ou des communautés autochtones. Ils devraient soutenir les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme.

Veiller à une gouvernance transparente des chaînes d'approvisionnement

Les initiatives visant à promouvoir une gestion responsable des ressources naturelles et à lutter contre des produits – tels que des poissons, du bois et des espèces sauvages – provenant de sources non durables et illégales doivent être maintenues et renforcées. À cette fin, l'UE devrait se réengager à financer le plan d'action de l'Union européenne contre le trafic d'espèces sauvages. En particulier, l'UE devrait intensifier les efforts déployés pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts au travers des accords de partenariat volontaire conclus dans le cadre du plan d'action de l'UE relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT). Il convient par ailleurs d'adopter de nouvelles mesures pour veiller à ce que la consommation dans l'UE ne conduise pas à la déforestation, à la dégradation des forêts, à la conversion des écosystèmes ou à des atteintes aux droits de l'homme. Une telle approche permettrait d'améliorer les moyens de subsistance des communautés qui dépendent de certaines ressources. Toutes les parties prenantes et toutes les organisations de la société civile devraient pouvoir bénéficier d'un soutien pour contrôler les progrès réalisés, améliorer la transparence, signaler les irrégularités et jouer efficacement leur rôle d'organe de surveillance.

Liste des organisations signataires :

- ACT Alliance EU
- ActionAid International
- Climate Action Network (CAN) Europe
- Care International
- CIDSE
- Conservation International Europe
- Environmental Investigation Agency (EIA)
- Eurodad
- Fern
- IFAW
- Oxfam
- The Centre for International Development and Training (CIDT)
- Transparency International
- Wetlands International
- World Vision EU Representation
- WWF European Policy Office